AG2R LA MONDIALE
Prendre la main
sur demain

Prévoyance

Demande de prestations

CCN des Entreprises artisanales de la boulangerie et boulangerie-pâtisserie [n° 3117]

Congés payés pendant la maternité, événements familiaux, présélection militaire. Frais d'examens prescrits par le médecin du travail.

Pour les congés pris à compter du 01/07/2020

Personnel cadre et non cadre

Pour toute question concernant la constitution de ce dossier, contactez-nous au 0 972 672 222 (appel non surtaxé).
Retour du document :
- par courrier : AG2R LA MONDIALE - TSA 37001 - 59071 ROUBAIX CEDEX 1
- par e-mail : cg.capsud-prestationsprevoyance@ag2rlamondiale.fr

Entreprise

Nom et adresse de l'employeur : _____

N° de SIRET : _____

N° de contrat Prévoyance : _____ P

Code établissement : _____

Personne à contacter : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse de l'employeur) : _____

Téléphone : _____

Salarié concerné par la déclaration

☐ Monsieur ☐ Madame

Nom d'usage : _____

Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Date de naissance : _____

N° de Sécurité sociale (1) : _____

Date d'embauche : _____

Montant du règlement à effectuer (voir ci-dessous) : _____ €

(1) En cas d'embauche en cours d'année, veuillez nous adresser un justificatif du numéro de Sécurité sociale (copie de la carte d'assuré social).

Protection des données à caractère personnel
Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par votre organisme d'assurance, membre de AG2R LA MONDIALE, dans le cadre de la gestion des garanties dont vous bénéficiez et de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, dont la lutte antiblanchiment, ou l'analyse de vos données, dans le cadre des obligations de conseil nous incombant.
Dans le cadre de ces traitements, vos données sont transmises aux services en relation avec vous et vos ayants droit, aux membres de AG2R LA MONDIALE, le cas échéant à ses sous-traitants et à ses partenaires qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.
Les informations collectées sont nécessaires à la gestion des garanties et services prévus au contrat, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre si ces informations sont mal renseignées.
Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement.
Vous avez également la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.
Vous disposez, en outre, du droit de vous opposer au traitement de vos données conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à leur utilisation à des fins de prospection commerciale.
Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole France, 92599 LEVALLOIS-PERRET CEDEX ou par courriel à : informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr
Nous apportons la plus grande attention aux données personnelles, néanmoins s'ils considèrent que le traitement des données les concernant constitue une atteinte à leurs droits, les bénéficiaires disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.
Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : https://conso.bloctel.fr/
Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles : https://www.ag2rlamondiale.fr/protection-des-donneespersonnelles

AG2R Prévoyance, institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R. - 14/16 bd Malesherbes 75008 PARIS - SIREN 333 232 270.

Justificatifs à produire

Dans tous les cas
- Une photocopie de la feuille de paie correspondant au mois où est intervenu le congé exceptionnel.
- Un RIB de l'entreprise.

Pour les causes 1/ 2/ 3/ 4/ 5/
- Une photocopie du livret de famille ou acte de décès.

Pour la cause 6/
- Justificatif de la présélection militaire.

Pour la cause 7/
- Un bulletin individuel de décompte précisant le montant de la solde.

Pour la cause 8/
- Une photocopie du livret de famille et en cas d'adoption une attestation délivrée, soit par le Préfet (Direction départementale d'action sanitaire et sociale), soit par le responsable d'une œuvre d'adoption autorisée qui précisera notamment la date d'arrivée au foyer de l'enfant placé en vue d'adoption.

Pour la cause 9/
- Copie du livret de famille.
- Justificatif de l'organisme qui a conclu le handicap.

Indemnité de congés payés
- Attestation de paiement des indemnités journalières délivrée par la Sécurité sociale au titre du congé maternité,
- Photocopies des trois derniers bulletins de salaire précédant le congé maternité de la salariée.

Frais d'examens
- Facture des examens prescrits par le médecin du travail.

Important

Suite à l'examen du dossier, des pièces complémentaires pourront être demandées.

Point d'attention

les remboursements sont dus dans un délai de 2 ans à compter de l'événement.

Fait à : _____
Date _____
Certifié exact, signature du chef d'entreprise

Congés pour événements familiaux et obligations militaires

Ces congés doivent être pris au moment des événements en cause et n'entraîneront pas de réduction de la rémunération mensuelle.
Salaire de référence (du mois concerné par l'événement) : _____ €

Cause du congé	Période d'absence	Salaire correspondant
1/ Mariage ou Pacs du salarié	6 jours du au	€
2/ Mariage d'un enfant du salarié	1 jour(1) le	€
3/ Décès du conjoint, du concubin, du partenaire lié par Pacs	3 jours (1) du au	€
4/ Décès d'un enfant du salarié	7 jours (1) du au	€
Impératif : cochez le lien de parenté 5/ Décès ☐ du père, ☐ de la mère ☐ du beau-père, ☐ de la belle-mère ☐ d'un frère, ☐ d'une sœur	3 jours du au	€
☐ d'un grand-parent du salarié	au	€
6/ Présélection militaire (dans la limite de 3 jours)	Nombre de jours : du au	€
7/ Période de réserviste	Nombre de jours : du au	€
8/ Congé de naissance ou d'adoption	3 jours (1) du au	€
9/ Annonce de la survenue d'un handicap chez un enfant	2 jours (1) du au	€
Montant à rembourser		0,00 €
Montant des charges patronales		€
Montant total		**0,00 €**

(1) Un jour d'absence supplémentaire est accordé au salarié lorsque l'événement intervient à au moins 300 km du domicile du salarié, cette distance correspondant au trajet aller par l'itinéraire le plus court.

Indemnité de congés payés durant la maternité

Dûe au titre de la période pendant laquelle une femme est en congé maternité

A/ Remboursement forfaitaire*

_____ x _____ € x 0,0074 = _____ 0,00 €

* Remboursement forfaitaire = nombre de semaines de congés maternité x somme des salaires des 3 derniers mois x 0,0074.

Ce remboursement forfaitaire ne modifie en rien les obligations légales de l'employeur envers ses salariés ; il demeure l'unique responsable du respect de ces obligations.

B/ Montant à rembourser avec charges patronales
A/x 1,40 = _____ 0,00 €

Frais d'examens prescrits par le médecin du travail

Montant à rembourser : _____ €